

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Syndicat Intercommunal des Eaux (SIAE) de la Vallée de la Mare

Commune de Saint-Géniès-de-Varensal

Captage d'Albès

Ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

- **des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable du hameau d'Albès à partir du captage d'Albès**
- **de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.**

Le projet présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Mare, maître d'ouvrage, qui a pour but la déclaration d'utilité publique pour :

- les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable du hameau d'Albès à partir du captage d'Albès, situé sur la commune de Saint-Géniès-de-Varensal, au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIAE) de la Vallée de la Mare,
- l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

est soumis à l'enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du mardi 03 février 2015 au vendredi 06 mars 2015 inclus

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer l'utilité publique du projet ci-dessus mentionné, instaurer les périmètres de protection et les servitudes nécessaires du captage d'Albès.

Monsieur Alain CHAROTTE, officier de Gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint-Géniès-de-Varensal (village Plaisance – 34610 SAINT-GENIES-DE-VARENSAL) pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mardi et vendredi de 14h00 à 17h00). Tous les habitants et tous les intéressés pourront en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à l'adresse de la mairie de Saint-Géniès-de-Varensal, au commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, à la mairie de Saint-Géniès-de-Varensal, les observations du public les jours suivants :

le mardi 03 février 2015 de 14H00 à 17H00

le mardi 17 février 2015 de 14H00 à 17H00

le vendredi 06 mars 2014 de 14H00 à 17H00 (fin de l'enquête : 17H00)

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. DUFLO (S.I.A.E. de la Vallée de la Mare – BP 5 – 34610 SAINT GERVAIS SUR MARE).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site « www.herault.gouv.fr ».